



ORDONNANCE DE POLICE

Le Bourgmestre,

Attendu qu'entre le 8 et le 26 juin 2026 inclus, se déroulent à Vierset, rue Haie de Barse, dans sa portion comprise entre les carrefours qu'elle forme avec la rue Elmay d'une part, et la fin de la rue Mont Sainte-Aldegonde d'autre part, un chantier d'aménagement de piste cyclable suggérée ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes mesures de police dans l'intérêt de la sécurité et de la tranquillité publique;

Vu la demande formulée par l'entreprise TRBA (Responsable de chantier : Monsieur Hubaux - 0496/58.27.79) ;

Vu l'urgence;

Vu la Nouvelle Loi Communale et plus précisément son article 134 ainsi que le Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et son article L-1113-1 et L-1123-29;

ARRÊTE :

Article 1 : Entre le 8 et le 26 juin 2026 inclus, la rue Haie de Barse, dans sa portion comprise entre les carrefours qu'elle forme avec la rue Elmay d'une part, et la rue Mont Sainte-Aldegonde d'autre part, est fermée à toute circulation.

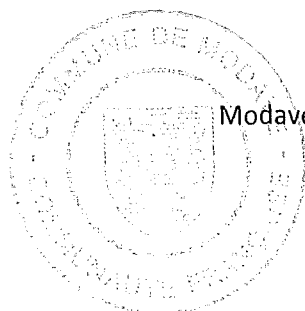
Article 2 : Une déviation est prévue via la rue Surroyseux dans le sens montant d'une part, en venant de Strée par la rue Tige de Strée, rue Trois Barrières, puis les rues La Coulée et Facqueval dans le sens descendant d'autre part.

Article 2 bis : La rue Facqueval est placée en sens unique dans le sens descendant.

Article 3 : La signalisation conforme sera placée conformément au Code de la Route par l'entreprise en charge.

Article 4 : Les contrevenants à la présente ordonnance seront punis de peines de simple police.

Article 5 : La présente ordonnance sera affichée et publiée conformément à la loi. Elle sera notifiée au Greffe des Tribunaux de Première Instance et de Police de Huy, à la Police locale (Z.P. Condroz), au CHRH, à la Zone de Secours Hemeco, à LeTec, et au collecteur de déchets.



Modave, le 03.06.2026.

Le Bourgmestre,
B. DAL MOLIN